

Conseil Municipal du 26 janvier 2016

Ad'AP

Agenda d'Accessibilité Programmée



Villeneuve d'Ascq

Qu'est ce qu'un Ad'AP ?



**C'EST UN ENGAGEMENT
FINANCIER ET CALENDRAIRE
DE TRAVAUX**



Cet agenda n'est pas figé :

L'ordre établi pourra être modifié
en fonction des évènements
ou des stratégies patrimoniales.

DEFINITION

HISTORIQUE

COÛTS

CE QUI EST FAIT

LES PRINCIPES

LES IOP

LES ERP

CONCLUSION

L'accessibilité c'est

plus de **250** critères pour **4** déficiences



COGNITIF



AUDITIF



VISUEL



MOTEUR





ERP (Etablissement Recevant du Public) : 261
IOP (Installation Ouverte au Public) : 111

DEFINITION

HISTORIQUE

COÛTS

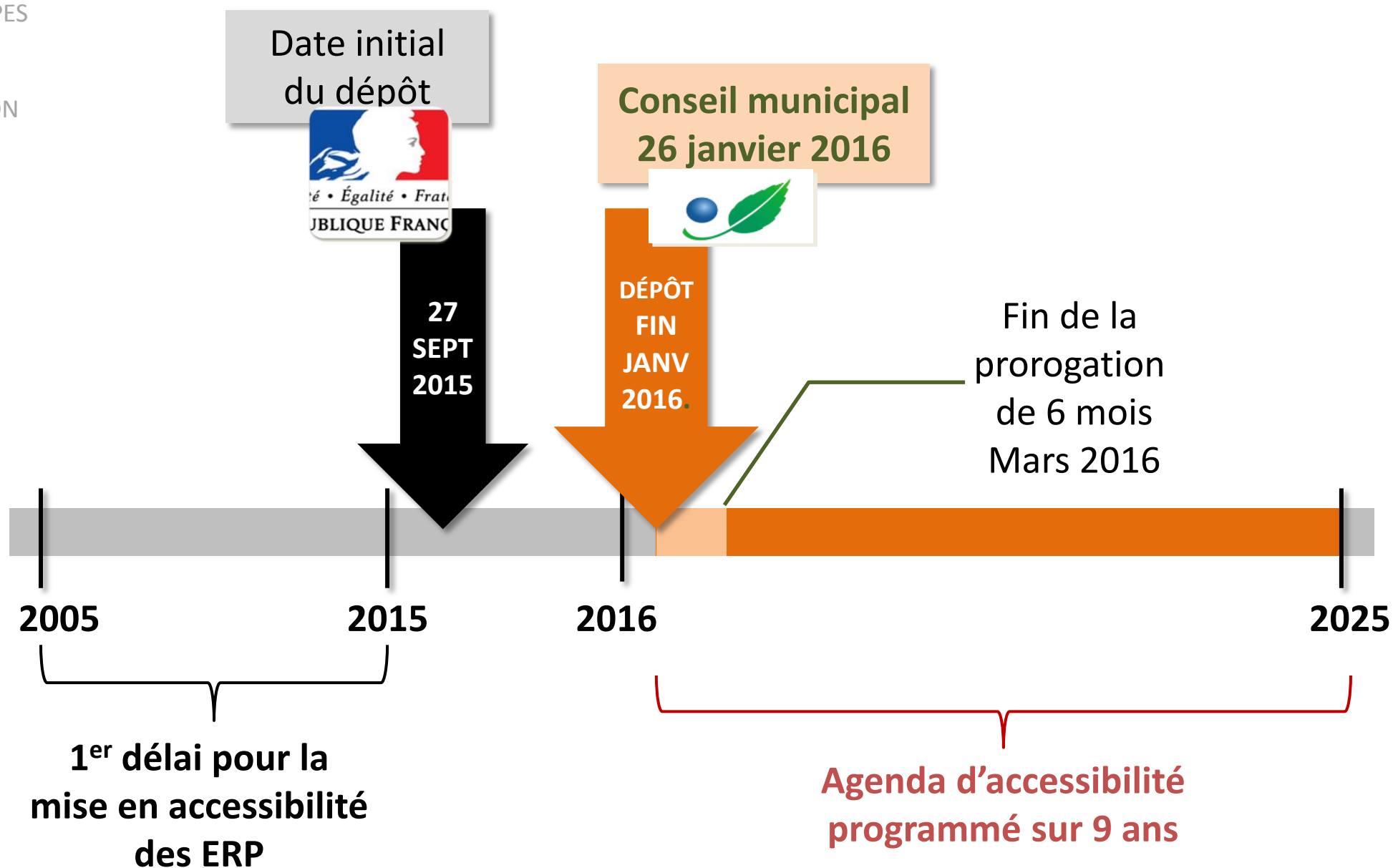
CE QUI EST FAIT

LES PRINCIPES

LES IOP

LES ERP

CONCLUSION



DEFINITION

HISTORIQUE

COÛTS

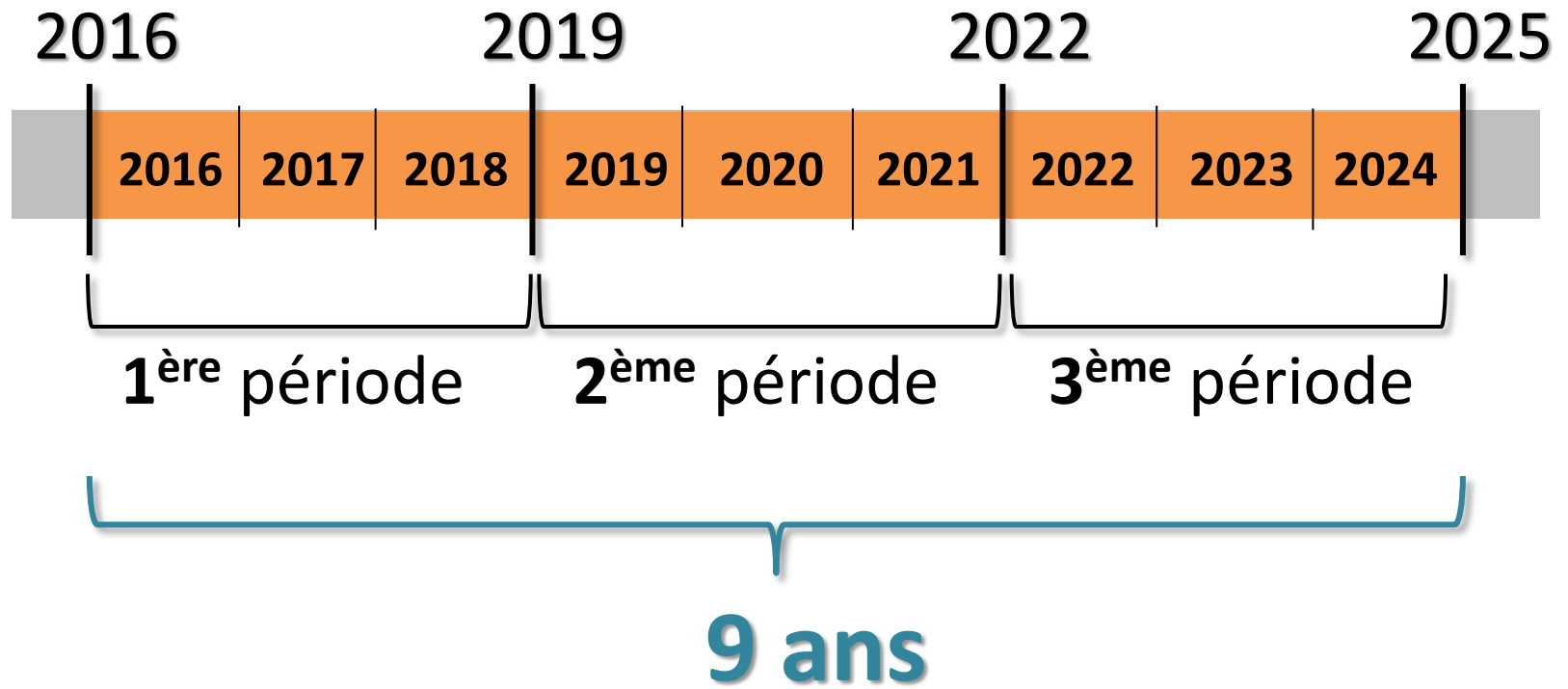
CE QUI EST FAIT

LES PRINCIPES

LES IOP

LES ERP

CONCLUSION



Avec le détail des travaux pour chaque année

8,7 millions d'euros de travaux exonérés



Suite à un accord de principe avec la DDTM des **dérogations** seront accordées pour les **cours d'écoles** : économie estimée à **5M €**

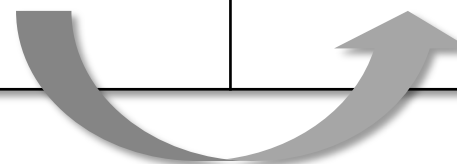
Le changement des **horaires d'ouverture** évite les travaux d'éclairage des **IOP** estimés à **3,7 M€**



Exemple:
Fermeture à
17h15 en hiver

Les coûts présentés sont hors coûts de fonctionnement

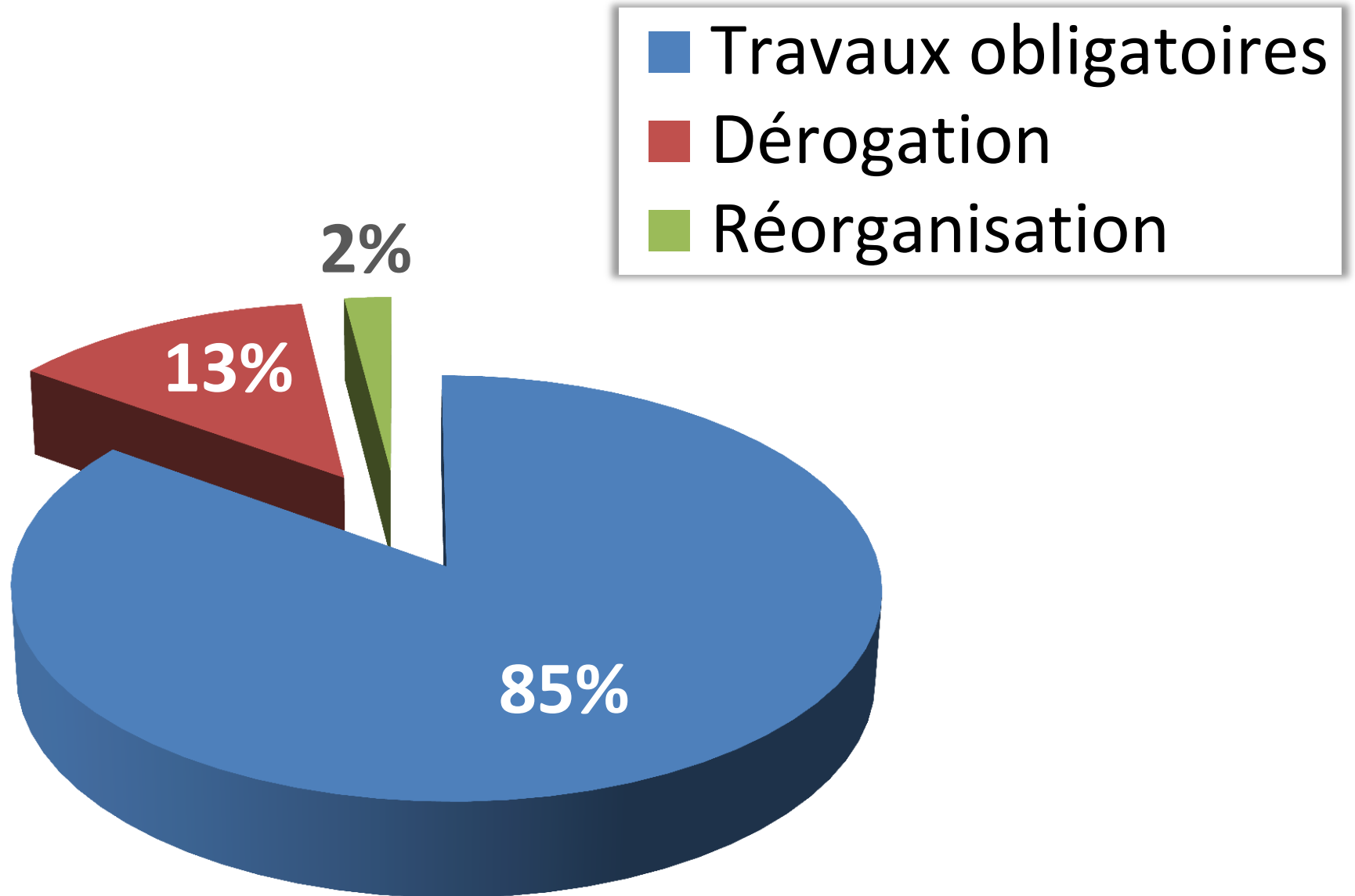
MONTANT (TTC) de l'AD'AP Aléas* compris	Si les dérogations et réorganisations sont ACCEPTÉES	Si les dérogations et réorganisations sont REFUSÉES
261 ERP	8 850 604 €	10 371 963 €
111 IOP	915 334 €	1 458 950 €
ERP + IOP	9 765 938 €	11 861 297 €
Moyenne par an sur 9 ans	1 085 104 €	1 317 921 €



232 817 €

***Aléas** = désamiantage et contraintes techniques

Répartition des travaux



DEFINITION
HISTORIQUE
COÛTS
CE QUI EST FAIT
LES PRINCIPES
LES IOP
LES ERP
CONCLUSION

Ce qui est déjà fait

18 bâtiments sont déjà conformes donc non inscrits dans l'Ad'AP

QUARTIER	ERP AVEC UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ
FLERS BREUCQ	C.A.L. Jean Jaurès
ANNAPPES	TRIBUNE COUVERTE « Stade Jean Jacques »
	Musée du Terroir (carrière Delporte)
HOTEL DE VILLE	Salle Voltaire
	Crèche Vanille Chocolat
PRES	Crèche Familiale NOUGATINE (extension GS Picasso Maternelle)
COUSINERIE	Salle de la Contrescarpe
	Crèche Canaillous
	Base de plein air Jacques Yves Cousteau
	Groupe Scolaire René Clair - Elementaire -
	Groupe Scolaire René Clair - Maternelle -
	Groupe Scolaire René Clair - Restaurant -
	Groupe Scolaire René Clair - CAL -
SART BABYLONE	Groupe Scolaire Jean de la Fontaine - Elémentaire -
	Groupe Scolaire Jean de la Fontaine - Maternelle -
	Vestiaires Henri Vanacker
	DOJO Jeff Martin
	Crèche au Nord de La Ville

C'est fait

6 installations sont déjà conformes donc non inscrites dans l'Ad'AP

QUARTIER	IOP AVEC UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ
COUSINERIE	Coulée verte
PONT DE BOIS	Aire de jeux bergères 3
RESIDENCE	Aire de jeux de la place rouge
	Aire de jeux des cèdres
	Aire de jeux de la tour des pins
TRIOLO	Aire de jeux du terroir

C'est
fait

Service d' Accueil et d' Accompagnement Adaptés aux personnes handicapées mentales



C'est
fait

+ de **200 agents** formés au **S3A**



Plus de **20 bâtiments municipaux** sont équipés de **boucles magnétiques**, qui permettent au son provenant d'une source sonorisée (micro) d'arriver directement dans l'appareil auditif.



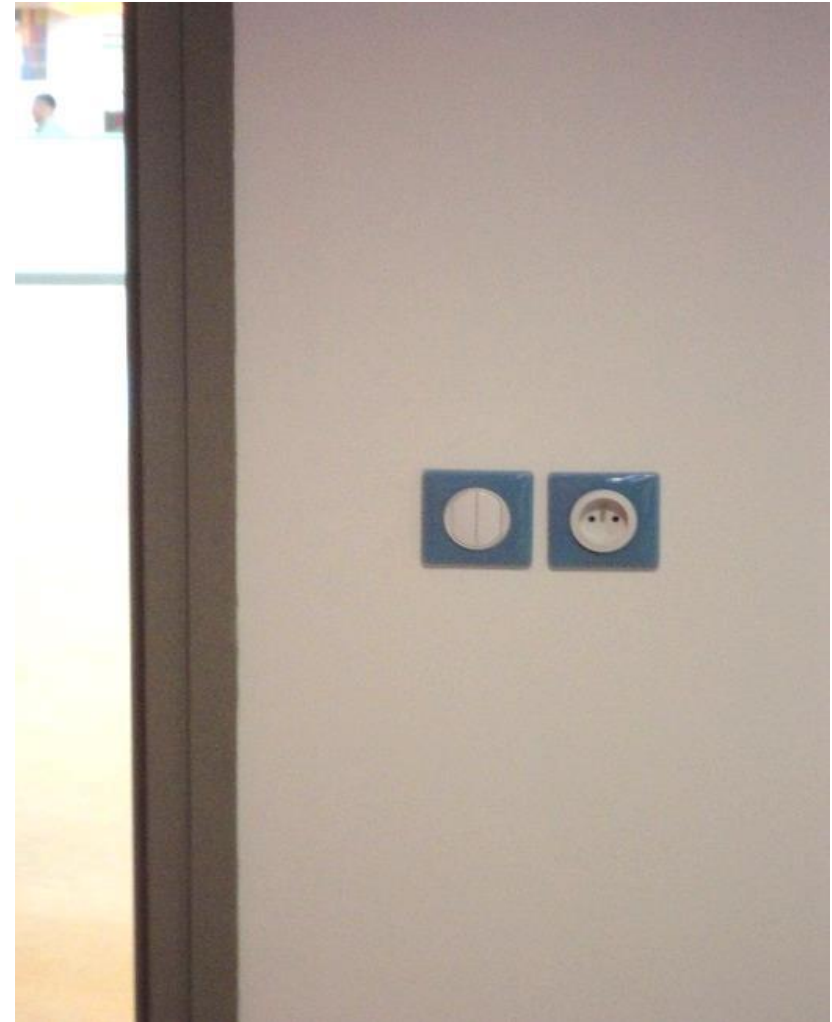
C'est fait



Installation des interrupteurs à la **hauteur minimum** autorisée par la norme.

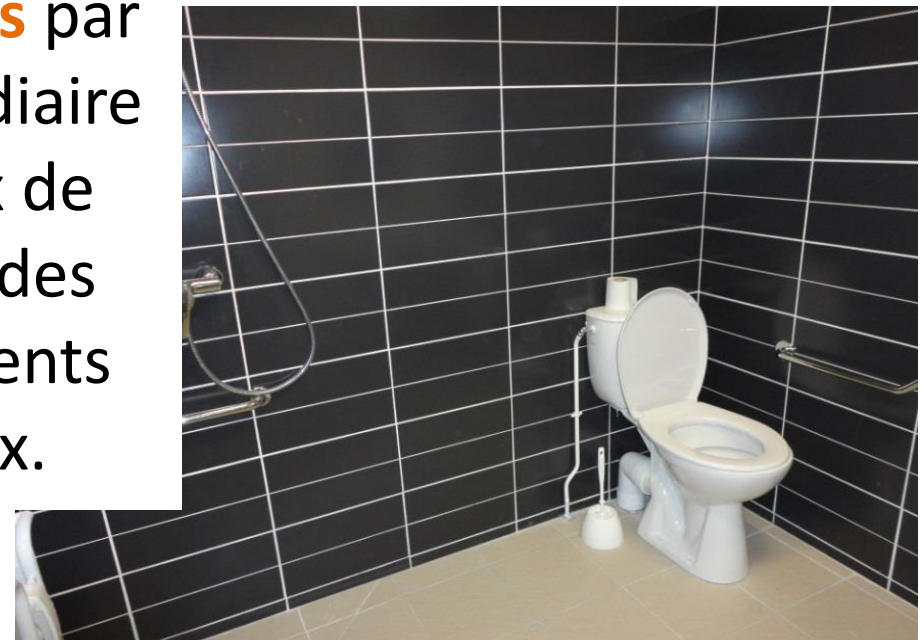
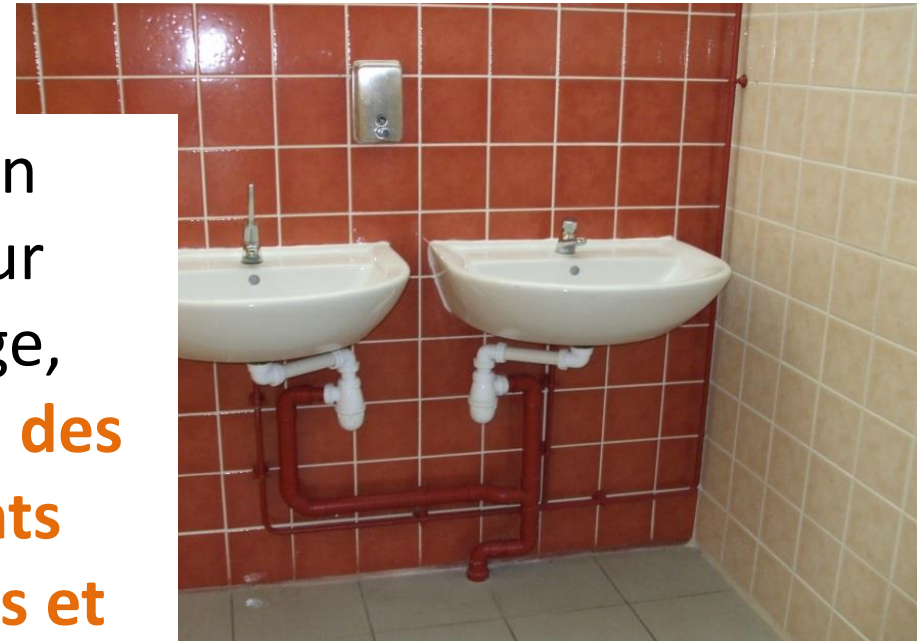


Contraste des commandes électriques pour un meilleur repérage.



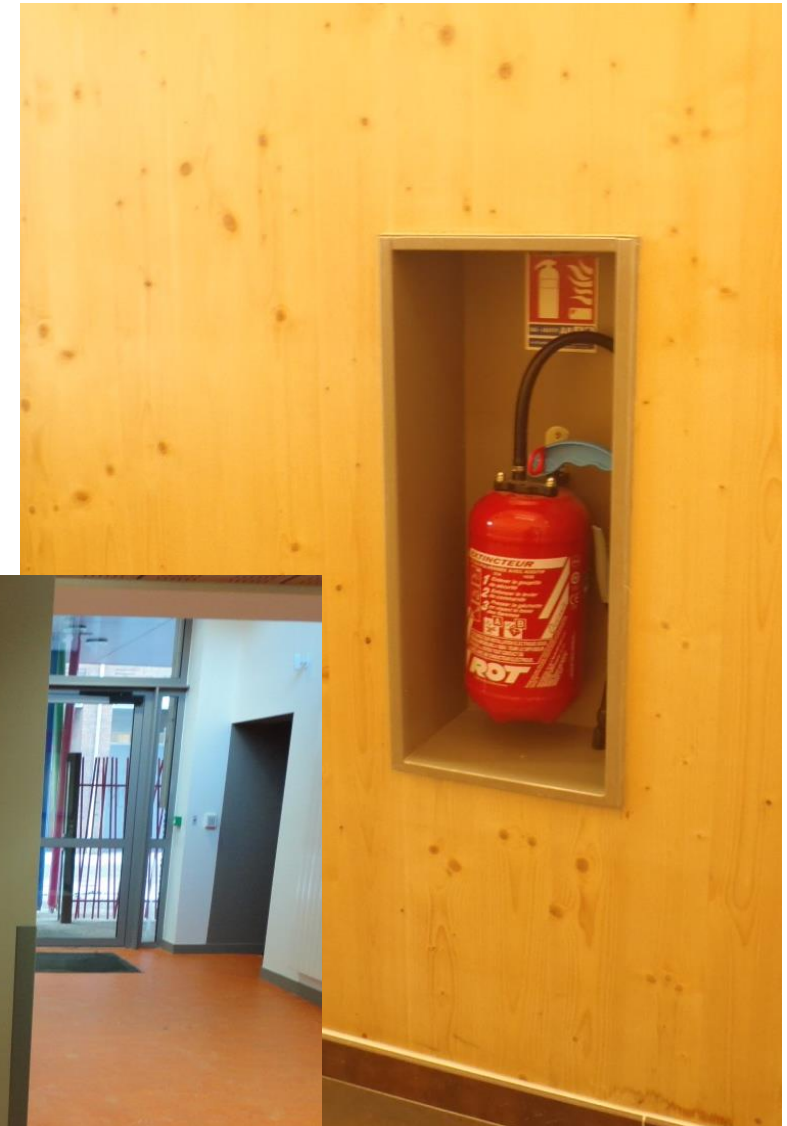
C'est fait

Pour un meilleur repérage, **contraste des éléments sanitaires et des portes** par l'intermédiaire du choix de couleur des revêtements muraux.



Pour une meilleure circulation
et sécurité, **encastrement des
extincteurs** dans les murs.

C'est
fait



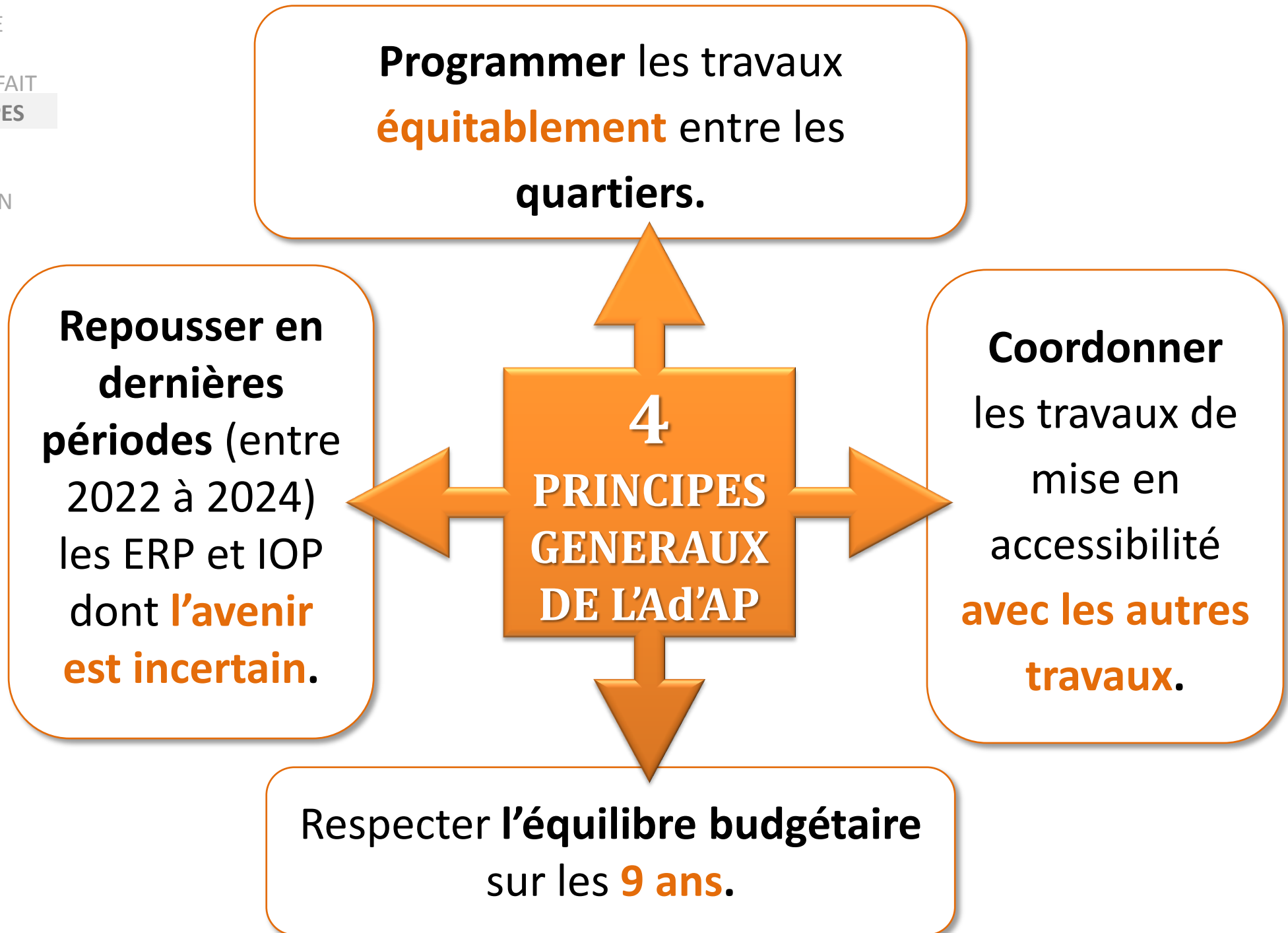
C'est
fait



Les **guichets d'accueil** des bâtiments administratifs et les meubles de bar des locaux associatifs sont accessibles*.

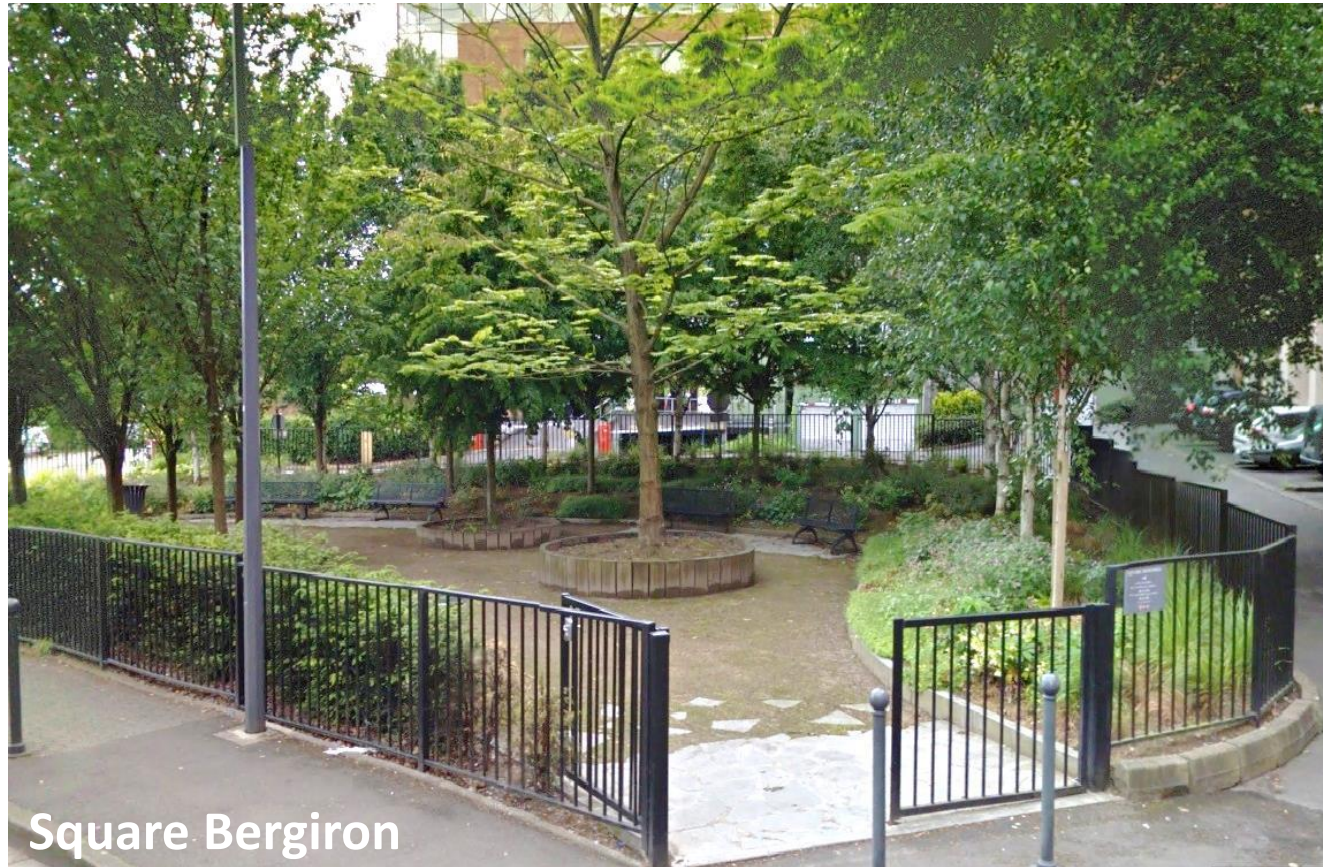
* Sauf 2 accueils : CCAS et Centre Nautique Babylone





Les IOP

Installation Ouverte au Public



Square Bergiron

Le déplacement dans les cimetières



Une **demande de dérogation** sera présentée pour tous les cimetières existants en raison des techniques d'inhumation qui empêchent la réalisation d'allées conformes et nécessitent des terrassements lors des inhumations.

Proposition :

- Etudier la mise à disposition d'un **scooter électrique**.
- **Accès des véhicules** sur autorisation de la mairie.



L'accessibilité des plateaux et complexes sportifs

Sur chaque complexe sportif, sera réalisé un accès :

- à l'un des terrains d'entraînement,
- à l'un des terrains d'honneur
- et à l'un des plateaux sportifs.

permettant à tous les visiteurs de voir les activités.



Plateau sportif Rameau

L'accessibilité des jardins familiaux

Les **14 jardins familiaux** seront **inscrits en période 3**



Jardins familiaux Colpin

Pour se laisser le temps
d'affiner l'**accompagnement**,
le **conseil** et la **pédagogie**
auprès du public en situation
de handicap
avec
les **associations** et les
établissements spécialisés.

Les ERP

Etablissement Recevant du Public



STRATEGIE 1 :

Les EQUIPEMENTS



- Salle Georges Martin (ACVA)
- Salle Molière (Handibasket et Foot fauteuil)
- Salle Verin (Foot fauteuil)
- Salle de la Contrescarpe (Foot fauteuil)
- Salle des ESUM 2 (la FAVA et FOS Tennis de table)
- Piscine du Triolo (AVAN)
- Stand de tirs

Pour les 7 équipements **recevant déjà du public en situation de handicap**, l'aménagement se fera en **début d'Ad'Ap**.

Cette stratégie a fait l'objet d'une présentation en Commission Communale pour l'Accessibilité de septembre 2015.

STRATEGIE 2 : Les GROUPES SCOLAIRES

- Ceux qui supposent **le moins de travaux**.
- Au moins 1 groupe **scolaire** avec **un restaurant** et **un CAL** accessibles par quartier pour la fin de la première période.

Il est prévu
d'aménager des
cheminements
spécifiques pour les
accès de
9 écoles sur les
27 groupes scolaires.

A l'issue de la seconde période,
les quartiers les plus importants
disposeront de
2 groupes scolaires accessibles.

LES PROBLÉMATIQUES

La mise en accessibilité de certains ERP pose question pour :

- Leur **devenir incertain**,
- Leur **vétusté**,
- Leurs **ascenseurs** et leurs réorganisations,
- Leurs **baux** (bâtiments avec location)

- DEFINITION
- HISTORIQUE
- COÛTS
- CE QUI EST FAIT
- LES PRINCIPES
- LES IOP
- LES ERP**
- STRATÉGIES
- PROBLÉMATIQUES**
- CONCLUSION

Problématique 1 : **Le devenir incertain des bâtiments**

L'HÔTEL DE VILLE :

La **déconstruction** de l'hôtel de ville est prévue dans le cadre du **projet Centre Ville** et dans la période 3 de l'ADAP (2016 à 2024)

Proposition : **Solution transitoire**

→ un passage des **PSH*** par l'immeuble **Mercury** avec réalisation de travaux mineurs d'adaptation (portes et toilettes du 1^{er} étage).

Le devenir incertain



* Personne en Situation de Handicap

Les centres de loisirs de REMUZAT et d'HABERE POCHE



Proposition : **inscription en période 3** dans l'attente d'une étude sur l'utilisation future de ces 2 structures

- DEFINITION
- HISTORIQUE
- COÛTS
- CE QUI EST FAIT
- LES PRINCIPES
- LES IOP
- LES ERP**
- STRATÉGIES
- PROBLÉMATIQUES**
- CONCLUSION

Problématique 2 : **La vétusté des bâtiments**

Des bâtiments qui présentent **d'importantes pathologies** :

- Structure
- Préfabriquée en très mauvais état
- Amiante
- Menuiseries
- Isolation thermique
- etc

Certains feront l'objet d'une **relocalisation de l'activité** suite à leur démolition.

Le CADCO (Cousinerie)



Proposition : **inscription en période 3** en prévision de la réalisation d'une **opération immobilière** intégrant en rez-de-chaussée un local à destination des jeunes

LOCAL COLOMBOPHILE (Bourg)



**Préfabriqué en
très mauvais état**

(Structure, Amiante,
Menuiseries, etc)

Proposition : **Démolition** et **achat de conteneur(s)**
pour le stockage des cages.

La HALLE AUX TRAIN (Ascq)



De gros travaux de rénovation et mise en conformité sont nécessaires.

(Sécurité incendie, création accueil, bureaux, sanitaires, raccordement à l'assainissement, isolation, électricité, chauffage, etc.)

Proposition : **Relocalisation** de l'association dans un **bâtiment modulaire intégré à la halle** et limiter l'accès du public aux locomotives extérieures.

La SAUVAGÈRE (Annappes)



Le **coût des travaux** de mise en conformité et de remise en état est **disproportionné** par rapport à la valeur de l'équipement hors foncier.

Proposition : Passage en **période 3** (de 2022 à 2024)
+ **Délocalisation** de l'activité,
+ **Démolition et/ou valorisation** du foncier,

La FERME DU COUROUBLE - ex QND (Annappes)



Équipement **fermé**
sans activité à ce jour.

Proposition: **Inscription en période 3** dans l'attente de la
vente ou d'un projet de réaffectation

Il existe d'autres bâtiments de même type :

ASCQ	CAL préados Aventure
	Bibliothèque
	Restaurant Pierre et marie Curie
ANNAPPES	Studio de Danse et studios de musique (La Carrière)
	Ancien vestiaire du VAM
POSTE	Restaurant et Pmi Boris Vian,
	Cal Boris Vian
FLERS BOURG	PMI FLERS
	Vestiaire Lemaire
SART BABYLONE	Pmi La fontaine (vide)
	Tennis de table MQ Pasteur
	Muscle et Ligne

- **Préfabriqués**
- Degré de **vétusté** plus ou moins important

Proposition :
Inscription en période 3 dans l'attente du devenir des locaux

Problématique 3 : **Les ascenseurs et la logique de réorganisation**

11 ascenseurs à installer au cours des neuf ans

- **GS Rameau :**
Associations + MJ Musiciens
- **Ex élémentaire GS Rameau :**
CAL Pré ado
- **Piscine du Triolo :**
Salle et gradins
- **Ferme d'en Haut :**
Salle d'exposition

GROUPES SCOLAIRES

Maternelle :

- **A. France**

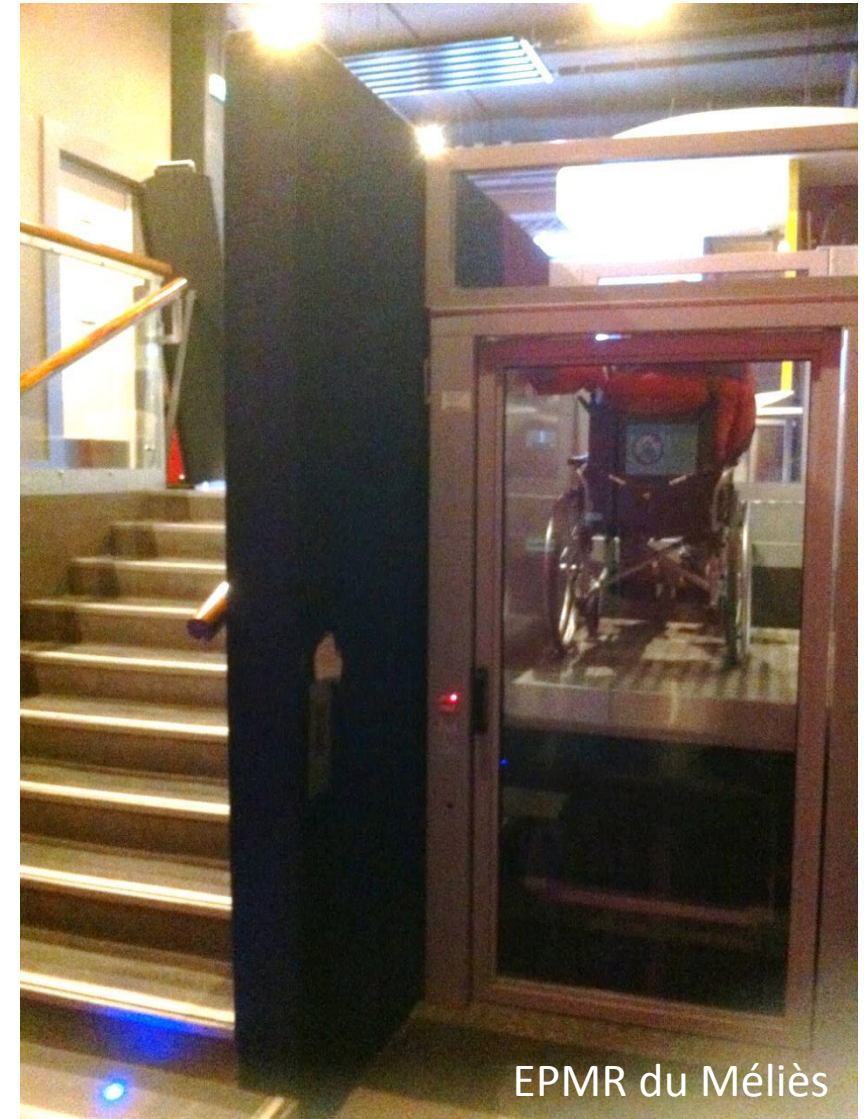
Élémentaires :

- **A. France**
- **F. Chopin**
- **P. Cézanne**
- **E. Verhaeren**
- **P. Verlaine**
- **J. Mermoz**

3 **EPMR*** à installer au cours des **neuf ans**

Pour les scènes des salles :

- Dequesnes
- Masquelier
- Concorde



* EPMR = Élévateur pour Personne à Mobilité Réduite

12 ascenseurs inscrits en 3ème période

Projet global Construction neuve Restructuration

- GS Bernard
- GS Bossuet
- Centre Social Centre Ville
- Hôtel de Ville
- Espace Rose des Vents
- Médiathèque : EPMR

Bâtiments **intégrés**
dans des **projets**
urbains à venir

Réorganisation des activités

- Mairie du Bourg
- Mairie d'Ascq
- Centre Nautique Babylone
- Château Flers
- GS Mermoz 2
- GS Taine

Bâtiments qui
feront l'objet de
réorganisation
interne.

Réorganiser
et/ou
relocaliser l'activité
pour éviter l'installation d'un ascenseur
chaque fois que cela est possible

Les SALLES DE MARIAGE
des mairies de quartier du
Bourg et d'Ascq, sont à
l'étage et sans ascenseur.

A noter que :

- pour la **Mairie du Bourg**,
une salle des mariages en
extension est envisagée.
(Etudes et chiffrage à
prévoir).
- pour la **Mairie d'Ascq**, une
salle est disponible au **rez-de-
chaussée**



Mairie d'Ascq

Proposition :
Permettre la
célébration des
mariages à l'Hôtel de
ville et à la mairie du
Breucq sans problème
majeur d'accessibilité.



Ascenseurs et logique de réorganisation

CHATEAU DE FLERS

La salle du rez-de-chaussée est totalement accessible.

La **salle de réunion** située à l'étage ne l'est pas du tout pour les PMR*.

Proposition :

Fermer cette dernière salle au public et la réserver à un **usage code du travail** (formations internes, réunions internes...)



* Personne à Mobilité Réduite

Salle informatique du GROUPE SCOLAIRE MERMOZ ELEMENTAIRE (BATIMENT USEP)

Le Groupe scolaire Mermoz est notamment composé de 2 bâtiments avec R+2 :



L'un d'entre eux est utilisé pour les élémentaires.

L'autre est occupé au rez-de-chaussée, par le restaurant scolaire, et à l'étage, par une salle d'activité scolaire et les services de l'USEP (code du travail).

Proposition : Pour éviter l'installation d'un ascenseur dans le bâtiment « USEP », il est proposé de **relocaliser la salle d'activité scolaire** dans le **bâtiment élémentaire**.

INSPECTION ACADEMIQUE à l'étage du GS PREVERT

L'inspection académique reçoit du public dans des locaux situés à l'étage du GS Prévert (ex-logement). La mise en place d'un **ascenseur ne résout pas le problème d'accessibilité** car il existe encore **différents niveaux dans le logement**.



Proposition :

Relocalisation du service d'accueil du public de l'inspection académique au **rez-de-chaussée du GS Prévert**.

MEZZANINE de l'école MATERNELLE TAINE



La maternelle TAINE dispose d'une **médiathèque / bibliothèque** en mezzanine, **non accessible au PMR.**

Proposition : **Réorganisation de l'activité** de la mezzanine en rez-de-chaussée.

MEZZANINE DE LA PISCINE BABYLONE

La problématique de mise en conformité de la piscine Babylone est liée à la présence d'une **mezzanine non accessible aux PMR**



Proposition :

- Permettre le **maintien** de l'ouverture de la **mezzanine** au public par le biais d'une dérogation.
- Permettre **en parallèle** l'accès aux PMR via la **transformation à moindre coût** de la salle de musculation.

Problématique 4 : **Les baux** (bâtiments avec location)

Les restaurants scolaires loués ou mis à disposition des associations



- René Clair
- La Fontaine
- Pierre et Marie Curie
- Taine
- Toulouse Lautrec

La location des restaurants scolaires à des personnes privées rend **obligatoire** la mise en conformité des cuisines.

→ pas d'**accessibilité pour tous**

→ **coût** démesuré

Proposition :

Inscription en période 3
dans l'attente d'une
étude générale sur
l'utilisation associative et
la location des
équipements municipaux

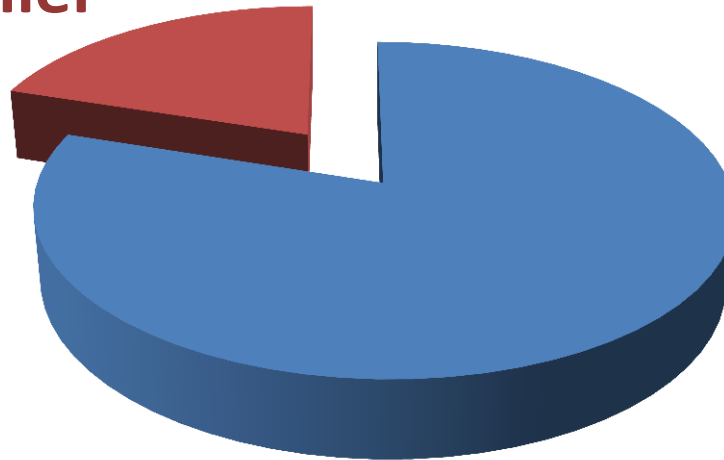
Les ERP occupés par des locataires

- BOULANGERIE (Près)
- RESTAURANT POT'J (Hôtel de Ville)
- FRITERIE (Hôtel de Ville)
- CAFETARIA PISCINE (Triolo)

Proposition :

Accompagner la mise
en **accessibilité** des
commerces

**Le locataire : 20 %
pour le mobilier**



**La ville : 80 % pour les
sanitaires et entrées**

DEFINITION
HISTORIQUE
COÛTS
CE QUI EST FAIT
LES PRINCIPES
LES IOP

LES ERP

STRATÉGIES

PROBLÉMATIQUES

CONCLUSION

Problématique 5 : **Les églises**

LES LIEUX DE CULTE

4 églises font partie du patrimoine bâti de la ville

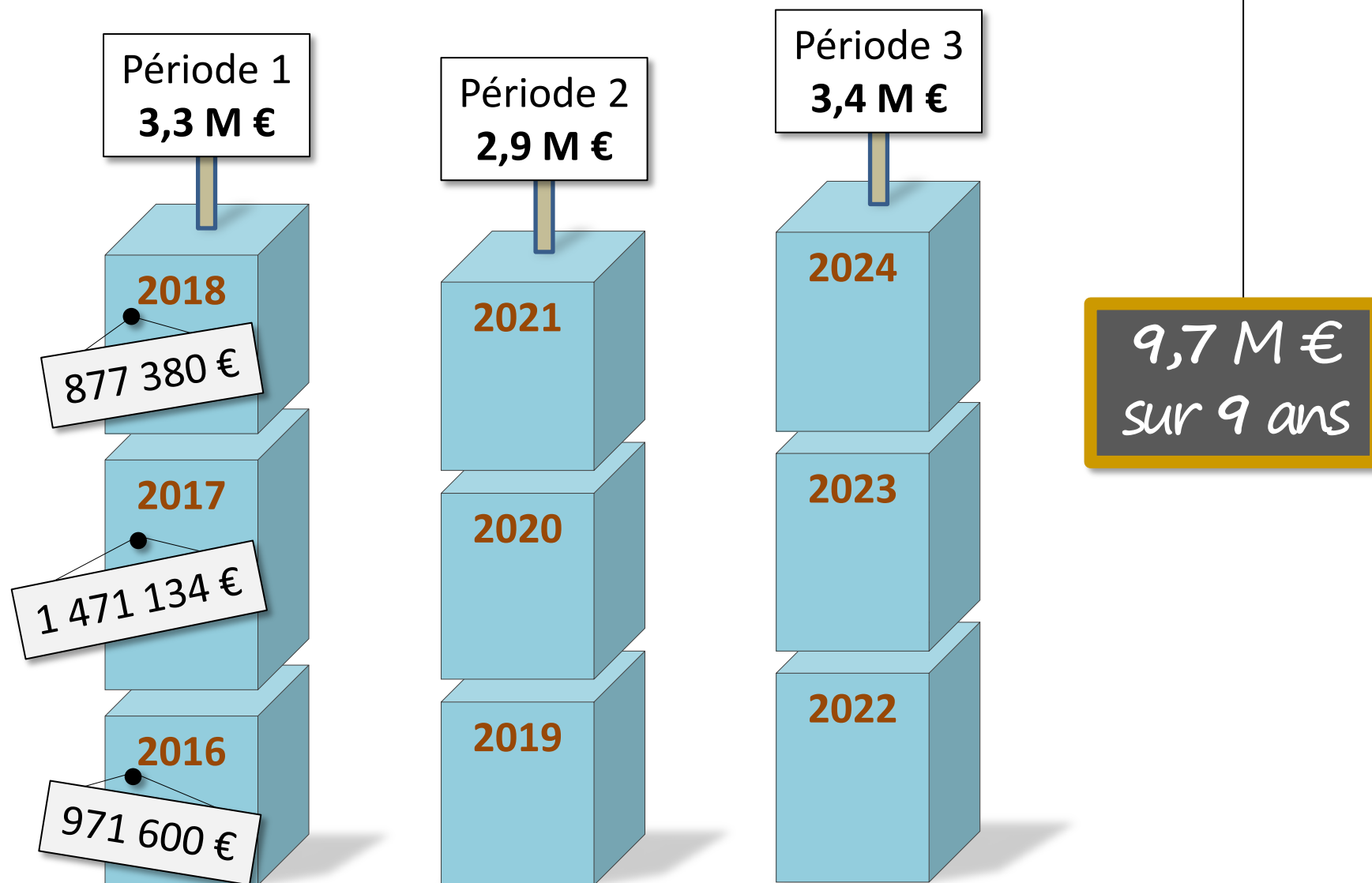


Proposition :

Achever la mise en accessibilité de l'église **d'Annappes** en **période 1** pour offrir un lieu de culte accessible à tous sur l'ensemble de la commune.

Les autres églises seraient adaptées au cours des **périodes 2 et périodes 3**.

INVESTISSEMENT DE L'AD'AP PAR PÉRIODE



LE FORMULAIRE :



Ministère chargé
de la construction

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

cerfa
N° 15246*01

Articles L. 111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

- Cadres 1 et 2 informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation
Cadre 3 informations nécessaires à la vérification de la demande d'octroi de périodes supplémentaires
Cadres 4 et 5 informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
Cadre 6 engagement du (des) demandeur(s)

Le CERFA
15 246*01

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé aux services préfectoraux
Vous souhaitez demander l'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité : - d'un seul établissement recevant du public (ERP) sur plusieurs périodes, - de plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant ou non des installations ouvertes au public) sur une ou plusieurs périodes, - ou d'une (des) installation(s) ouverte(s) au public (IOP) sur une période. Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires. Dans le cas d'un Ad'ap pour un établissement recevant du public sur une, deux ou trois années, veuillez vous reporter au Cerfa 13824	N° de l'Ad'ap : _____ Date de réception en préfecture : _____

1. Identité du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le chef de file du suivi du dossier dans le cas d'un co-financement
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom, prénom _____ Date de naissance _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et Dénomination MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ

N° SIRET _____

Représentant de la personne morale Madame ☐ Monsieur ☒

Nom, prénom _____

Date de naissance à défaut de N° SIRET _____

2. Coordonnées du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse

Numéro _____ Voie HOTEL DE VILLE PLACE S.ALLENDE BP80089

Lieu-dit _____ Boîte postale _____

Code postal 59650 Localité VILLENEUVE D'ASCQ

Si le demandeur habite à l'étranger Pays _____ Division territoriale _____

Téléphone fixe 03.20.43.50.70 _____ Portable _____

Indicatif si pays étranger _____

Adresse électronique _____ @

Fin de la présentation de l'ADAP

Chef de projet :	Joël OBRY	(Patrimoine Bâti)
------------------	-----------	-------------------

Expertise accessibilité :	Benoît DACQUIN	(Pôle Accessibilité)
---------------------------	----------------	----------------------

Planification :	IOP : Julien DEVIENNE	(VEEP)
-----------------	-----------------------	--------

	ERP : Xavier TRACHEZ	(Patrimoine Bâti)
--	----------------------	-------------------